

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 14.02.2022

Version 3.0

Révision: 14.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** C-41 CD-R RTU
- **Code du produit** 13015
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Produits chimiques de photo
Activités photographiques
Utilisation par les consommateurs
Révélateur photographique
Solution de traitement photographique film couleur
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Calbe Chemie GmbH
Stadtfeld 31
D-39240 Calbe
Tel.: +49 (0)39291 425-0
Fax: +49 (0)39291 425-25
e-mail: info@calbe-chemie.de
www.calbe-chemie.de
- **Service chargé des renseignements :**
Tel.: +49 (0)39291 42515
E-Mail: rs@calbe-chemie.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tel.: +49 (0) 700-24112112 (CAL)
Tel.: +1 872 5888271(CAL)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2022

Version 3.0

Révision: 14.02.2022

Nom du produit C-41 CD-R RTU

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/
nationale/internationale. (suite de la page 1)

• **Indications complémentaires:**

EUH208 Contient sulfate de bis(hydroxylammonium), sulfate de (4-ammonio-m-tolyl)éthyl(2-hydroxyéthyl)ammonium. Peut produire une réaction allergique.

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**

• **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

• **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 584-08-7 EINECS: 209-529-3 Reg.nr.: 01-2119532646-36-xxxx	carbonate de potassium ! Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,0-5,0%
CAS: 10039-54-0 EINECS: 233-118-8 Numéro index: 612-123-00-2 Reg.nr.: 01-2119485971-25-xxxx	sulfate de bis(hydroxylammonium) ! Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373 ! Met. Corr.1, H290 ! Aquatic Acute 1, H400 ! Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	0,5-2,0%
CAS: 25646-77-9 EINECS: 247-162-0 Numéro index: 612-133-00-7	sulfate de (4-ammonio-m-tolyl)éthyl(2-hydroxyéthyl)ammonium ! Acute Tox. 3, H301 ! STOT RE 2, H373 ! Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ! Skin Sens. 1, H317	0,5-2,0%

• **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**

• **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• **après inhalation :** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 14.02.2022

Version 3.0

Révision: 14.02.2022

Nom du produit C-41 CD-R RTU

(suite de la page 2)

- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 14.02.2022

Version 3.0

Révision: 14.02.2022

Nom du produit C-41 CD-R RTU

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Le produit n'est pas combustible
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée :** 5-25°C
- **Classe de stockage :**
LGK 12
(Règlementation technique allemands – TRGS 510)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.
Gants en caoutchouc synthétique
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :** Vêtement de protection léger

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2022

Version 3.0

Révision: 14.02.2022

Nom du produit C-41 CD-R RTU

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
	transparent
Odeur :	inodore

· valeur du pH à 25 °C:	10,2
-------------------------	------

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 100 °C

· Point d'éclair :	non applicable
--------------------	----------------

· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
-----------------------	--

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
------------------------	--------------------------------

· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
-------------------------------	--------

· Densité à 20 °C:	1,045 g/cm³
--------------------	-------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

miscible

· Viscosité :

dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé

· Teneur en solvants :

solvants organiques	0,0 %
eau :	93,7 %

Teneur en substances solides : 5,3 %

· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
---------------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2022

Version 3.0

Révision: 14.02.2022

Nom du produit C-41 CD-R RTU

(suite de la page 5)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

584-08-7 carbonate de potassium		
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
10039-54-0 sulfate de bis(hydroxylammonium)		
Oral	LD50	620 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1500 mg/kg (rab)
25646-77-9 sulfate de (4-ammonio-m-tolyl)éthyl(2-hydroxyéthyl)ammonium		
Oral	LD50	45 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**

584-08-7 carbonate de potassium	
EC50/48 h	380-820 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2022

Version 3.0

Révision: 14.02.2022

Nom du produit C-41 CD-R RTU

(suite de la page 6)

LC50/96 h	310-750 mg/l (Pimephales promelas)
10039-54-0 sulfate de bis(hydroxylammonium)	
EC50/48 h	1,62 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96 h	7,2 mg/l (Pimephales promelas)
25646-77-9 sulfate de (4-ammonio-m-tolyl)éthyl(2-hydroxyéthyl)ammonium	
LC50/96 h	0,75 mg/l (Daphnia magna)
	0,5-1,0 mg/l (Pimephales promelas)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** non déterminé
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** : non déterminé
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** non déterminé
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Remarque** : Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Nocif pour les organismes aquatiques.
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

• Catalogue européen des déchets

09 01 01	bains de développement aqueux contenant un activateur
----------	---

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

EAK-No. 15 01 10

(suite page 8)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2022

Version 3.0

Révision: 14.02.2022

Nom du produit C-41 CD-R RTU

(suite de la page 7)

· **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 - P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2022

Version 3.0

Révision: 14.02.2022

Nom du produit C-41 CD-R RTU

(suite de la page 8)

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est inclus.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 65

• Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

• RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

• Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

• Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

• Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

• Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

• Prescriptions nationales :

• Règlement en cas d'incident :

Classe	Part en %
I	0,5

• Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 14.02.2022

Version 3.0

Révision: 14.02.2022

Nom du produit C-41 CD-R RTU

(suite de la page 9)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Service établissant la fiche technique :**

Laboratoire

Tel.: +49 (0)39291 425-15

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

• **Sources.**

Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).

directives CE applicables:

- 1907/2006

- 1272/2008

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**